

BVSA

URBANISME/CADRE DE VIE

1 décembre 2025

Point de situation

8 mois après l'assemblée générale de Bien Vivre à Sainte-Anne du 22 mars 2025, nos préoccupations d'urbanisme et de cadre de vie restent inchangées. Malgré deux réunions de travail (13 mai et 23 septembre) avec le Maire-adjoint en charge de la voirie et de la circulation et de 14 courriers adressés au Maire ou à ses Maires-adjoints :

1. Le non-respect de la zone 30

Après un an et demi de concertation et 4 mois après la réunion du 13 mai, rien n'a été encore mis en place, hors l'enlèvement des 2 coussins berlinois de la rue Ledru Rollin ! Ceci dit, les propositions concrètes d'aménagements pour inciter à un respect du 30 Km/h devraient aboutir pour les rues Sutaine, Sacy, Ledru Rollin, avant les élections municipales. Pour les rues de Bonne Femme, Villedommange, Espérance et Courlancy, BVSA réitère sa demande de verbalisation des excès de vitesse, comme cela se fait sur Marchandeau.

⊕ Rue Sutaine : 16 réponses seulement à l'enquête T lancée par les Services auprès des riverains alors que BVSA estimait qu'on aurait pu s'en passer puisqu'il y avait accord des habitants concernés pour la pose de coussins au 16-18 et au 26. Dix riverains demandent le maintien de la situation actuelle ! Comme cela avait été le cas lors de l'enquête T pour toutes les rues où était envisagé le 30 Km/h, BVSA constate que l'enquête auprès des riverains conduit souvent à ne rien faire ! Proposition validée par l'élu : sur la base de ce qui était déjà demandé dans le courrier du 20 mai, proposition de 2 coussins aux 16-18 et 26, avec maintien du stationnement côté pair.

⊕ Rue de Sacy : le 13 mai, après déplacement sur site et rencontre de riverains en désaccord avec un stationnement du côté impair dans la 2^{ème} moitié de la rue, BVSA demandait par courrier en date du 20 mai que les Services étudient la pose de coussins berlinois. Les Services proposent une carte T aux riverains : chicane, coussins, maintien de l'existant. BVSA estime qu'il faudrait plutôt communiquer avec les riverains à hauteur des coussins, en leur signifiant que cet aménagement s'impose, préférable à une chicane dont personne ne veut, vu la perte de places de stationnement. Proposition validée par l'élu : pose de coussins berlinois à la hauteur du 32.

⊕ Rue Ledru Rollin : la suppression des coussins berlinois demandée depuis un an et demi a été enfin réalisée. BVSA a proposé par courrier du 20 mai un stop sur Ledru Rollin à l'intersection de l'avenue Sainte-Clotilde ainsi que des ellipses rappelant le 30 Km/h en amont (les ellipses sont-elles prises en compte par les automobilistes et ne contribuent-

elles pas à la pollution visuelle !) Le stop réglerait en outre le manque de visibilité quand on vient de Sainte-Clotilde pour s'engager rue Ledru-Rollin. Proposition validée par l'élu : suppression des 2 coussins qui font problème, étude de la mise en place d'un stop, pose d'ellipses et d'un poteau 30 k/h en amont.

2. L'apaisement de la voie Taittinger indéfiniment repoussé

BVSA a adressé au Maire de Reims deux courriers, restés à ce jour sans réponse :

« Suite à votre courrier du 29 novembre 2024 et aux éléments de réponse qu'il nous apportait, nous vous avons adressé un courrier/courriel en date du 8 février, resté à ce jour sans réponse. Or nous souhaitions poursuivre le dialogue avec vous au sujet de cet apaisement que vous aviez promis aux Rémois, lors de votre campagne de 2020, et que vous différez depuis 5 ans.

Nous entendons que :

- l'évolution de la qualité de l'air va dans le bon sens (mesures d'ATMO) ;
- une stratégie bas-carbone est développée par le Grand-Reims (refonte des réseaux de transports en commun, développement des mobilités douces, ZFE...) ;
- le Grand Reims ne sera pas propriétaire de la Voie Taittinger avant 2032 ;
- la couverture de la voie Taittinger a été l'objet d'études qui vous ont conduit à renoncer à cette solution notamment pour des raisons de coût (BVSA avait prôné cette étude).

Par contre lorsque vous nous faites remarquer « *l'absence de population localisée dans les zones où les concentrations en polluants dépasseraient les valeurs limites réglementaires françaises* », nous attirons votre attention sur les évolutions suivantes :

- o la pollution atmosphérique et le bruit de la Voie Taittinger restent importants et ont un impact indéniable sur le bien-être des rémois pour ne pas évoquer leur santé ;
- o la Voie en question était dans la ZFE : la suppression des ZFE par les députés devrait conduire le Grand Reims à infirmer d'urgence sa stratégie pour l'autoroute urbaine ;
- o l'implantation de plus de 500 logements Rives de Vesle modifie sensiblement le dénombrement des foyers qui ouvrent directement sur la voie Taittinger ;
- o la fréquentation ludique, récréative, sportive, touristique, jardinière de la Coulée Verte et du secteur Léo-Lagrange, René Tys, Stade, Guinguette... est certes discontinue mais fort importante : « *on y décompte 5000 passages hebdomadaires, rien que pour les vélos* » (cf. Reims Mag n°382, mai-juin 2025, « *Qu'il fait bon flâner au bord de l'eau* »). Il ne semble pas que cette fréquentation ludique soit prise en compte par le Préfet et par vous-même.
- o enfin la « *métamorphose* » que vous avez engagée pour les Berges du Canal avec la suppression du pont De Gaulle et l'aménagement d'une passerelle, d'un jardin le long de l'avenue Paul Doumer, d'une halte nautique, d'un « *miroir d'eau* » et l'ambition de « *connecter la ville à l'eau* » sont une nouvelle raison d'apaiser d'urgence la Voie Taittinger.
- o certes, la Voie Taittinger appartient à la SANEF mais la dévolution au Grand Reims est trop lointaine pour que le Grand Reims n'engage pas - sans attendre - une négociation qui ne devrait

pas déplaire à la Société d'autoroute puisque les camions en transit passeraient par le contournement autoroutier sud.

Alors même que vous reconnaissiez que « *la réduction de la vitesse est bénéfique pour le bruit et les émissions de gaz à effet de serre et que les émissions de polluants atmosphériques des véhicules légers à moteur thermique sont plus réduites autour de 70 km/h* » (courrier 30.01.25), les habitants comprennent de moins en moins pourquoi vous différez la réduction de la vitesse à 70 km/h (partie ou totalité de la voie Taittinger) et la suppression des camions en transit. Ils voient une contradiction entre vos actions pour « *l'apaisement de la circulation* » dans Reims ou « *l'attractivité* » des Berges et le maintien en l'état de la voie Taittinger jusqu'à 2032 ».

3. Le projet Naussonces/Maraîchers en rade

a) BVSA a adressé un courrier au Maire à ce sujet, resté sans réponse :

« Ce secteur des Naussonces/ Maraîchers a connu trois projets en 20 ans (Europan, Effort Rémois, Agencia), butant sur l'absence de raccordement aux réseaux, la faible portance du sol, la proximité des nappes, etc

L'avis que BVSA a émis à l'occasion de la révision du SCoT a abordé la question du devenir des friches en question : alors que le PLUiH est en cours de révision, elles pourraient être l'objet d'un aménagement raisonnable intégrant la renaturation d'une partie de cette zone humide.

A l'heure où le PLU en vigueur autorise des constructions d'immeubles au 55 de la Chaussée Saint-Martin, au 131 de la rue Ledru Rollin, au 13 de l'avenue Marchandeau, l'implantation d'une activité au 56 de la Chaussée Saint-Martin nous interroge. Nous aimerais savoir :

- si cette parcelle du 56 a été vendue ou si elle a été préemptée par le Grand Reims ?
- quelles sont les intentions du Grand Reims pour le secteur (Cité jardin du 21^{ème} siècle ?) ?
- quelle serait l'emprise d'un projet d'ensemble Chaussées Saint-Martin et Saint-Fiacre ?
- quelles parcelles appartiennent d'ores et déjà au Grand Reims sur ce secteur?

Prêts à vous rencontrer à ce sujet, nous vous assurons, Monsieur le Maire, de notre intérêt pour un aménagement raisonnable et ambitieux de cette partie de Sainte-Anne, proche de la Vesle ».

b) Courrier au Maire au sujet d'une maison à l'abandon, resté sans réponse.

c) Echange avec le Maire-Adjoint au sujet de la rénovation de la voirie:

Dès la réunion du 13 mai et par un courrier en date du 20 mai, BVSA demande à la Ville d'inscrire la rénovation lourde de la rue des Maraîchers (élargissement de la chaussée, création de trottoirs et de places de stationnement) parmi les priorités du début du prochain mandat, ainsi que la création de trottoirs Chaussée Saint-Martin entre Naussonces et Maraîchers. Depuis plus de 30 ans, les habitants attendent cette mise aux normes et le trafic supporté aujourd'hui par la rue des Maraîchers appelle cette rénovation : les flux de circulation dûs à Chagall, au Sacré-Cœur, à la Mosquée, voire au Stade en font une voie de sortie essentielle pour le quartier Sainte-Anne. Proposition

validée par l'élu : afin de préparer cette priorité pour le début du prochain mandat, la Ville va réaliser des comptages de la circulation rue des Maraîchers entre les Chaussées Saint-Martin et Saint-Fiacre, ainsi que des études préalables aux travaux : éventuelles expropriations, coût, etc.

4. Une amélioration du réseau cyclable toujours attendue

Voici près d'un an et demi que BVSA demande que soit réglé le problème du racinaire des arbres remarquables qui déforment la piste cyclable le long du Boulevard du Docteur Henri Henrot. Le courrier du 20 mai proposait de déplacer la piste cyclable sur le boulevard dans le prolongement de la montée vers le pont Fléchambault). A ce jour, rien n'a été fait et le danger d'accident est réel. Une autre proposition est de mettre la piste cyclable côté Canal (en gravier). Proposition validée par l'élu : déplacement de la piste cyclable, sans attendre un accident : soit sur le boulevard, soit le long du Canal.

5. L'urbanisation du quartier à l'heure du futur Plan Local d'Urbanisme (PLUi-H)

Courant 2024, des membres du Conseil de territoire Maison Blanche Wilson Sainte-Anne, des adhérents et administrateurs de l'association Bien Vivre à Sainte-Anne ont souhaité donner leur avis dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims : l'objectif était d'évaluer dans quelle mesure les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Grand Reims (PAS) validées par les élus répondaient peu ou prou aux caractéristiques et aux évolutions d'un secteur urbain de Reims. Vingt personnes ont été consultées.

BVSA a adressé un courrier à Mme Nathalie Miravette, maire adjointe à l'urbanisme. Courrier resté sans réponse. Nous posons deux questions :

- Permettez-nous de nous enquérir auprès de vous de la manière dont notre contribution sur le Schéma de Cohésion Territoriale a été traitée par vos experts, comme indiqué par le Président ? L'enquête-publique a eu lieu, les avis recueillis seront analysés.
- Comment prendre le train des consultations préparatoires à l'élaboration du PLUiH ? La Maire-adjointe nous consultera à terme.

De nos réflexions sur le SCoT du Grand Reims, il ressort que dans le cadre de la révision engagée du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire et de l'Habitat, l'Association BVSA fera valoir que l'histoire du faubourg Sainte-Anne (horticulteurs, jardins familiaux) et sa proximité de la Vesle appellent que les

friches du bas du quartier connaissent enfin une urbanisation raisonnable qui stopperait l'artificialisation et la densification du quartier pour développer une renaturation du quartier et un élargissement de la Coulée Verte. Rappelons que les friches des Naussonces/Maraîchers ont connu trois projets d'urbanisation en 20 ans dont aucun n'a abouti !

En juin, BVSA a adressé un nouveau courrier à la Maire-adjointe en charge de la nature à Reims afin de lui rappeler les points déjà abordés avec elle, il y a un an :

- *le remplacement des panneaux explicatifs dégradés sur la Coulée Verte*
- *l'avenir de la propriété du 10 rue de la Roseraie, squattée : échéances ?*
- *le remplacement d'un ou deux arbres morts du verger Démos*
- *un projet de restauration mobile au Pont Fléchambault, allée des Tilleuls*
- *l'installation de toilettes sèches à l'année près du Pont Fléchambault*
- *une signalétique fléchant les toilettes du Pont Huon*
- *le remplacement des arbres malades abattus au Pont Fléchambault*
- *le remplacement du terrain de boules supprimé au cœur de la Guinguette*
- *l'entretien du jardin à l'anglaise des Grenouilles Vertes, au lieu d'orties*

La Maire-adjointe devrait apporter des réponses sous peu..

6. Autres sujets de préoccupation

+ Rue Clovis Chézel/Place Sainte-Anne

Un riverain demande la pose de plots en ciment au sol pour garantir l'accès au garage du 64 rue Clovis Chézel. Demande relayée par BVSA dans un courrier du 20 mai. Rien n'a été fait depuis le mois de mai. L'oreille en ciment qui se trouve en amont est défoncée depuis plusieurs mois ! Enfin la matérialisation du stationnement livraison demande à être améliorée pour être davantage utilisable.

Proposition validée par l'élu : aménagement facilitant l'accès au garage du 64, réfection de l'oreille défoncée, amélioration du stationnement de livraison

+ Les barrières du marché Sainte-Anne

Les barrières qui protègent le Maché Sainte-Anne, le dimanche matin, ont été changées et elles sont mieux stockées entre deux marchés. Par contre, il s'avère que quelques commerçants maltraitent les barrières en haut de la rue de Louvois et n'utilisent pas les WC installés pour eux. **Courrier de BVSA à Claude PIQUART, conseiller municipal délégué aux Marchés et au Commerce non sédentaire.**

+ La rénovation urbaine de Claudel/Louvois

En juin 2025, BVSA a adressé deux questions à Philippe Wattier, maire-adjoint en charge de la rénovation urbaine en cours sur le parc de logements de Plurial Novilla sur l'avenue Barthou, la place Claudel et la rue de Louvois :

- Pour la Place Claudel, la rénovation devrait être l'occasion d'une relance de

l'activité commerciale. Quelles mesures sont mises en œuvre pour rouvrir les cellules commerciales aujourd'hui fermées ? Par ailleurs, pourquoi la restructuration du stationnement sur Barthou et autour de la Tour Claudel n'a-t-elle pas prévu de stationnement minutes pour les commerçants ?

- Pour la rue de Louvois, à quelle échéance Plurial Novilla envisage-t-il de rénover les immeubles dont la réhabilitation n'est pas engagée à ce jour, à savoir les entrées 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81 ?

Après rencontre du Maire-adjoint, le 24.09.25, *il se confirme que les rénovations de la Place Claudel et du boulevard Barthou (arrivée du Bus à Haut Niveau de Service) n'ont pas pris en compte la demande d'arrêts minutes, faite par les commerçants !! Par ailleurs, Plurial Novilla n'envisage pas de rénover les immeubles de Louvois, en partie vendus à ce jour. A été abordé la réfection de la vasque, rue de Louvois. Il a été également échangé sur les problèmes d'insécurité et de commerce de drogue qui pourrissent la rénovation du quartier et la tranquillité des habitants.* BVSA a insisté sur la nécessité de créer des arrêts minutes et soutient la réfection de la vasque rue de Louvois, dans le prolongement des initiatives de fleurissement du secteur par les habitants. Un article dans le Journal de Sainte-Anne d'octobre traitera de notre approche de la tranquillité et du vivre ensemble.
